

Mai 2020 - Concours de Sauts d'Obstacles

Ven 01	Angleur	Po/J
Sam 02	Filot	C3A
Dim 03	Filot	Acc
Dim 10	Melen	C3A 2ème manche CAVALOR
Ven 15	Melen	YH
Sam 16	Moresnet	C3B
Dim 17	Moresnet	C3B
Dim 17	Hamoir	Acc
Jeu 21	Flémalle	Acc + Po/J + C3A/B
Ven 22	Flémalle	Po/J + C3A/B
Sam 23	Flémalle	Po/J + C3A/B
Dim 24	Flémalle	Acc + Po/J + C3A/B
Ven 29	Flémalle	YH
Sam 30	Rétinne	Po/J

Il est bien entendu que, durant toute la saison, le Président de Jury et l'Organisateur se réservent le droit de modifier le type des épreuves et/ou de reprendre un pourcentage des cavaliers.

Le bon geste à partir de jeudi 18h00 : www.gepl.net, pour vérifier si vous vous êtes bien inscrits, connaître votre N° de départ et voir si un problème est à résoudre.

Tout changement de cheval ou de cavalier dans la liste de départ est autorisé, moyennant une amende de 5,00 € payée lors de la confirmation. Simn, la paire sera HC.

LA CTO INFORME :

Si vous souhaitez participer à un – ou plusieurs challenges – n'oubliez pas de vous y inscrire au préalable via le formulaire à compléter une fois pour toute votre saison.

**Ce formulaire est en ligne sur le site du GEPL
(<https://www.gepl.net/formulaire-inscription>)**

! Vos points ne seront comptabilisés qu'à partir de l'enregistrement de votre inscription !

Le 15 mai 2020 - MELEN

Organisateur : Ecurie Lempereur
18 rue du Moustier, 4633 Melen
Responsable : G. Lempereur 0477/345949

Président de Jury : J. Goëmé
Chef de piste : F. Kettmus
Vétérinaire : Dr A. Descamps

Terrain : Outdoor 80/40m

Paddock : Manège 50/25m

Clôture des inscriptions :

LUNDI 11 mai offline

MARDI 12 mai online

Vendredi 15 mai 2020 - CSO YH RF 30193

Ep 1	4 ans tardifs	J03-J16	BASC	238.1.1 *
Ep 2	4 ans + 5 ans tardifs	J03-J16	BASC	238.1.1 *
Ep 3	5 ans + 6 ans tardifs	J03-J16	BASC	238.1.1 *
Ep 4	6 ans + 7 ans tardifs	J03-J16	BASC	238.1.1 *

* Ou, selon le nombre d'inscrits, BA 2 manches sans chrono sans barrage (273.3.2)

Remarques

- *Merci de fournir une copie complète des papiers de l'équidé dès la 1ère inscription.*
- Bar et restauration sur place.



**Voir règlement du
Championnat GEPL
des Jeunes Chevaux
(YH)**

